



MAÎTRE D'OUVRAGE (Moa)

Commune de Villefranque

65 Route de Saint-Pierre-d'Irube

64990 VILLEFRANQUE

Téléphone : 05 59 44 93 13

Jours et heures d'ouverture : Du lundi au Vendredi de 8h30 à 12h 00 et de 13h30 à 17h30

Profil acheteur (demande de renseignements et envoi des offres) :

<https://demat-ampa.fr/>

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C)

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS POUR LA COLLINE DE MENDIBURUA

COMMUNE DE VILLEFRANQUE - 64990

Date et heure limites de réception des offres :

le vendredi 4 septembre 2026 à 12 heures

MAÎTRISE D'OEUVRE

Maîtrise d'œuvre : Atelier de Paysage Lilika – 5190 Rte Départementale n°03 – 64200 Arcangues

1. Procédure

La présente consultation est une procédure adaptée ouverte sur offre de prix unitaires. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

2. Allotissement et tranches

Le présent marché se compose d'un lot unique.

3. Options

Plusieurs prestations sont prévues en option dans le marché de travaux.

La MOA se réserve le droit de retenir une ou plusieurs options. La MOA n'est pas dans l'obligation de retenir la globalité des options.

4. Contenu du dossier de consultation

Le DCE contient :

- Le RC ;
- L'Acte d'Engagement / CCAP ;
- Le CCTP et les pièces complémentaires ;
- Les Plans ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires ;
- Le Détail Quantitatif et Estimatif.

5. Remise des offres

Les offres devront parvenir avant les date et heure limites indiquées en page de garde du présent document ; à défaut, elles seront écartées.

Les plis seront transmis par voie électronique.

Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises. Pour les pièces ne pouvant pas être remises sous un tel format (tels que fiches techniques fournisseurs, dossier photographique, etc.), elles devront être transmises en format pdf.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les offres variantes sont interdites.

6. Critères de sélection et jugement des offres :

Le classement des offres sera réalisé sur la base des critères énoncés ci-dessous.

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont :

1. LE PRIX DES PRESTATIONS PONDEREE A 40% :

Pondération calculée selon la formule : $40 \times (\text{prix le plus bas} / \text{prix propose par le candidat})$

2. LA VALEUR TECHNIQUE PONDEREE A 60% :

A. Présentation des moyens humains et matériels affectes au travaux (pondéré à 15%)

- présentation des moyens humains spécifiquement affectes aux travaux ;
- présentation des moyens humains spécifiquement affectes aux prestations éventuellement Sous-traitées.
- présentation des moyens matériels spécifiquement affectes aux travaux.

B. Identification des principales contraintes du chantier (pondéré à 20%)

- Identification des contraintes (10%)
- Proposition de solutions (10%)
- Présentation sur une feuille A4 recto/verso

C. Présentation des références similaires (pondéré à 5%)

- Présentation de références de travaux réalisés dans le cadre de l'aménagement paysager d'espaces verts.

D. Le délai d'exécution (pondéré à 20%)

- Présentation d'un planning d'exécution détaillé avec engagement sur date de début et de fin de travaux.
- Une optimisation du délai permettra à un candidat d'obtenir une meilleure note vis-à-vis d'un autre candidat.
- Le détail du planning et l'enchaînement des tâches permettra à un candidat d'obtenir une meilleure note vis-à-vis d'un autre candidat.

L'acheteur public se réserve la possibilité d'écarter une offre dont la valeur technique insuffisante serait incompatible avec les objectifs attendus.

Après l'analyse des offres, l'acheteur public se réserve la possibilité ou non de négocier avec les candidats.

En cas de discordance constatée dans une offre, ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes au bordereau des prix unitaires, au détail quantitatif estimatif ou à l'acte d'engagement, le soumissionnaire sera invité à rectifier le document qui comporte l'erreur ou l'omission. S'il accepte et qu'il est retenu, les rectifications seront intégrées dans l'acte d'engagement (soit par une mise au point annexée à l'acte d'engagement soit par correction directe dans l'acte d'engagement). En cas de refus, son offre sera éliminée de l'analyse comme non cohérente.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée en page de garde du présent document.

7 Visite du site

La visite de site n'est pas obligatoire mais fortement conseillée.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur le fait que la fourniture des éléments du dossier de consultation ne soustrait aucunement chaque candidat à sa responsabilité de visite et de connaissance du site afin d'établir sa proposition en parfaite connaissance de cause.

L'attention du candidat est attirée sur la nécessité de préserver le bon fonctionnement de la circulation, giration et stationnement du bus txik-txak (Ligne 23) et de ne pas entraver l'accès ou le stationnement des résidents du programme immobilier Mendiburua.

Le titulaire déclare être parfaitement informé de la constitution du site, de ses abords et des travaux à réaliser dans le cadre du présent marché. Il ne saurait donc se prévaloir d'une connaissance insuffisante des lieux ou des conditions de travail, pour manquer à ses obligations et se prévaloir d'une quelconque plus-value après notification de son marché.

8 Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au maître d'ouvrage figurant en page de garde du présent document.